



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B2.5

Numéro de la demande : 2008-2876
Catégorie : Catégorie B, sous-catégorie B.2.5 (propriétés chimiques du produit – type de formulation)
Produit : Traitement microbiocide pour l'eau Aqucar GA 30 LT
Numéro d'homologation : 23867
Matière active (m.a.) : Glutaraldéhyde (GLT)
N° de document de l'ARLA: 1836235

But de la demande

La présente demande vise à mettre à jour le processus de fabrication du traitement microbiocide pour l'eau Aqucar GA 30 LT (Aqucar GA 30 LT Water Treatment Microbiocide), qui contient la matière active (m.a.) glutaraldéhyde.

Évaluation des propriétés chimiques

Le traitement microbiocide pour l'eau Aqucar GA 30 LT se présente sous forme de solution renfermant du glutaraldéhyde en concentration nominale de 30 %. La préparation commerciale (PC) a une masse volumique de 0,9868 g/mL et un pH de 5.0. Les exigences en matière de données sur les propriétés chimiques du traitement microbiocide pour l'eau Aqucar GA 30 LT sont remplies.

Évaluation sanitaire, évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune de ces évaluations n'était requise pour la présente demande.

Conclusion

Après examen des données fournies, l'ARLA considère que la modification du processus de fabrication du traitement microbiocide pour l'eau Aqucar GA 30 LT est acceptable.

Références

- 1621196 2007, Formulation Description for Ucarcide 130 LT Antimicrobial, DACO: 3.2.2 CBI
1658418 Revised Formulation Description for Aqucar GA 30LT Water Treatment Microbiocide, DACO: 3.2.2 CBI

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.